

Le fisc allemand peut-il contrôler un salarié travaillant au Luxembourg ?

Réponse courte

Oui, le **Finanzamt** allemand est compétent pour contrôler un salarié résidant en Allemagne, même s'il travaille principalement au Luxembourg. Le contrôle porte sur les revenus **imposables en Allemagne**, notamment les jours de télétravail excédant le seuil de 19 jours. Le Finanzamt peut demander au salarié de produire des justificatifs de ses lieux de travail et peut également solliciter des informations auprès de l'administration luxembourgeoise via l'**échange de renseignements** prévu par la convention fiscale.

Définition

Le **contrôle fiscal** par le Finanzamt est une vérification des déclarations fiscales du contribuable résidant en Allemagne. En cas de télétravail transfrontalier, **le Finanzamt vérifie la correcte répartition des revenus entre les deux pays et le respect du seuil de 19 jours**. L'échange de renseignements** entre administrations fiscales permet la vérification croisée des informations.

Conditions d'exercice

Le contrôle fiscal allemand peut intervenir dans les cas suivants :

Cas	Detail
Declaration du salarié	Le Finanzamt contrôle la déclaration annuelle du frontalier
Depassement de seuil	Vérification du décompte des jours télétravaillés
Echange d'informations	Le Finanzamt peut demander des renseignements à l'ACD luxembourgeoise
Contrôle sur pièces	Demande de production de justificatifs (attestations, badges, registre)
Contrôle sur place	Rarement, vérification au domicile du contribuable (avec préavis)

Modalités pratiques

Les implications pour l'employeur et le salarié sont les suivantes :

Element	Detail
Attestation employeur	L'employeur doit pouvoir delivrer une attestation des jours travailles par pays
Justificatifs	Le salarie doit conserver ses justificatifs de presence au Luxembourg
Cooperation	L'employeur peut etre sollicite indirectement via l'echange de renseignements
Delais	Le Finanzamt peut remonter jusqu'a 4 ans (7 ans en cas de fraude)
Consequences	Redressement fiscal, penalites, interets de retard si le seuil a ete depasse

Pratiques et recommandations

Preparer les frontaliers allemands a l'eventualite d'un controle fiscal en leur rappelant l'importance de conserver tous les justificatifs de presence au Luxembourg. **Standardiser** les attestations de presence delivrees par l'entreprise pour qu'elles repondent aux exigences du Finanzamt. **Consulter** un conseil fiscal binational en cas de reception d'une demande de renseignements du Finanzamt, pour coordonner la reponse. **Documenter** rigoureusement le systeme de suivi des jours pour pouvoir demontrer la conformite en cas de verification croisee entre les deux administrations.

Cadre juridique

Le cadre legal applicable est le suivant :

Reference	Objet
Convention fiscale Luxembourg-Allemagne du 23 avril 2012	Seuil de 19 jours et regles d'imposition
Art. 26 de la convention fiscale	Echange de renseignements entre les deux Etats
Directive (UE) 2011/16 (DAC)	Cooperation administrative en matiere fiscale
Art. <u>L.121-4</u> du Code du travail	Obligations d'information de l'employeur
Abgabenordnung (AO) allemande	Base legale du controle fiscal allemand

L'employeur luxembourgeois n'est pas directement soumis au pouvoir de controle du Finanzamt, mais il peut etre sollicite indirectement via les mecanismes d'echange de renseignements. Une cooperation proactive limite les risques pour le salarie et l'entreprise.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.